

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1997

Québec, le 25 juin 1997

Madame Marielle Poirier
Directrice des études
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

**Objet : Suivi apporté aux rapports d'évaluation des programmes de
Techniques d'éducation en services de garde (DEC et AEC) et
d'Informatique (DEC) - Lettre du 17 avril 1997**

Madame la Directrice,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 20 juin 1997, des mesures prises par le Collège Édouard-Montpetit pour donner suite aux rapports d'évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* (DEC et AEC) et d'*Informatique* (DEC). DANS les deux cas, il me fait plaisir de vous annoncer que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à ses évaluations. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Techniques d'éducation en services de garde (DEC et AEC)

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait été à même d'apprécier la qualité de la mise en oeuvre des programmes conduisant soit à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), soit à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) offerts par le Collège. Elle considérait toutefois que certains points pouvaient être améliorés, en particulier en ce qui concerne la gestion du programme d'AEC. Dans cet esprit, la Commission avait formulé au Collège une recommandation en vue de bonifier le programme.

Afin de faciliter les rapports entre les instances responsables des programmes de DEC et d'AEC ainsi que l'accès des ressources du Collège au secteur de la formation continue, la Commission prend note que le Collège a formé, en mai 1996, un sous-comité de liaison

constitué des responsables de la gestion du programme à l'éducation des adultes. Ce sous-comité a identifié différentes mesures aptes à corriger la situation, dont la participation d'office de la responsable du programme d'AEC au comité de programme, la codification uniforme des cours identiques dans les deux programmes, l'intégration d'un poste de travail pour les professeurs à l'éducation des adultes dans les locaux du département de l'enseignement régulier, la candidature d'une personne du département de l'enseignement régulier à la coordination du programme d'AEC ainsi que le partage des ressources éducatives et documentaires. Le Collège souligne que ces propositions seront soumises sous peu à l'approbation du comité de programme, ce dernier ne s'étant pas réuni depuis l'automne dernier en raison du boycott exercé par les enseignants. La Commission apprécierait être mise au courant du suivi donné aux propositions soumises à l'approbation du comité de programme. Enfin, la dernière mesure identifiée par le Collège, soit le partage des ressources éducatives et documentaires, a été mise en place dès l'automne 1996.

En ce qui concerne les suggestions formulées au Collège par la Commission, ce dernier lui avait déjà fait part des actions entreprises pour donner suite à un certain nombre d'entre elles et la Commission lui avait souligné sa satisfaction à cet égard.

Informatique

La Commission avait également apprécié la qualité de la mise en oeuvre du programme d'*Informatique*. Une seule recommandation, concernant l'accès aux terminaux, avait été adressée au Collège et ce dernier a apporté le correctif approprié depuis le début de la session d'automne 1996. Dans les suites données à l'évaluation, le Collège avait également fait part d'actions prises pour répondre à certaines suggestions de la Commission.

La Commission estime donc que les améliorations apportées par le Collège à la mise en oeuvre des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* (DEC et AEC) ainsi que de celui d'*Informatique* (DEC) répondent à ses attentes au regard des deux recommandations qu'elle lui avait formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer